



**Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal
n° 17/2012 relatif à une demande de crédit de Fr. 156'370.—pour la
réalisation d'un ouvrage au développement architectural de
La Tour-de-Peilz de 1850 à nos jours et réponse à la motion
de M. Alain Grangier « Histoire de La Tour-de-Peilz »**

**Au Conseil communal de
La Tour-de-Peilz**

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil,

La commission désignée pour l'étude de ce préavis était composée de :

Mesdames : Christiane Rithener
Rita Schyrr
Emmanuelle Wyss

Messieurs : Nicolas Fardel
Frédéric Glauser, président-rapporteur
Alain Grangier
Jacques Vallotton

Elle s'est réunie le mardi 6 novembre 2012 en la salle n° 1 de la Maison de commune.

La Municipalité était représentée par Monsieur le Syndic Lyonel Kaufmann accompagné de M. Didier Erard, secrétaire municipal-adjoint. Une délégation de la commission des finances composée de Mme Monique Petitpierre et de Messieurs Fabrice Donatantonio et Jean-Pierre Schwab était également présente.

En préambule à la discussion, M. le Syndic et M. Erard relèvent la difficulté à trouver des personnes disponibles pour mener à bien la réalisation d'un ouvrage de ce type. Selon eux, les conditions à réunir pour la réussite d'un tel projet sont :

- L'intérêt iconographique (en faisant appel à la population par le biais de « La Tour Info » par ex.) ;
- L'aspect humain à travers l'urbanisme (ex. de la Famille Roussy et du quai) ;
- L'interaction avec les communes alentours (familles veveysannes à l'origine du développement de la commune).

Lors de la discussion qui s'en suit, M. Grangier se déclare satisfait du délai mis à répondre à sa motion. Il estime toutefois qu'il y a urgence car la mémoire collective se rétrécit avec le temps. Il présente différents ouvrages relatifs à des communes voisines et cite l'ouvrage « La Tour – cité rhodanienne » réalisé dans les années 50 par M. Mayor, alors chef de l'urbanisme, comme étant le plus proche de ses vœux.

M. le Syndic relève que la Municipalité privilégie une approche plus historique qu'anecdotique, relatant le développement architectural de 1850 à nos jours. Certains commissaires se demandent quel est l'intérêt de l'architecture boëlande. Pour eux, un ouvrage plus accessible au grand public, basé sur des témoignages mis en valeur par des documents photographiques aurait plus de chance de succès. Ils souhaiteraient également qu'un comité de pilotage soit mis sur pied avec en son sein des représentants du Conseil communal.

La Municipalité n'est pas favorable à cette solution et préfère établir un cahier des charges, laissant ainsi une plus grande marge de manœuvre à l'auteur retenu, tout en lui fixant un cadre précis. Une personne de l'administration l'accompagnerait dans son travail. Les commissaires verraient d'un bon œil que cette tâche soit confiée à M. Erard, tant son intérêt est manifeste et sa connaissance historique de notre région remarquable.

Revenant sur l'aspect « architecture » de l'ouvrage, M. le Syndic admet que le terme « développement urbanistique » serait plus approprié.

M. Grangier se demande pour quelle raison la Municipalité envisage de tirer cet ouvrage à 3'000 exemplaires plutôt que 4'000. La différence de coût n'est à ses yeux pas très importante. M. le Syndic lui répond que cet ouvrage devrait, après une première vente par voie de souscription, s'écouler à raison de 150 exemplaires par année. Le stockage de 1'000 exemplaires supplémentaires pourrait poser problème. Il n'est pas non plus envisageable de le diffuser en librairie.

Il est 21h15 lorsque les représentants de la Municipalité et la délégation de la commission des finances se retirent.

Lors de ses délibérations, la commission prend acte de la décision de la Municipalité de renoncer à mettre sur pied un comité de pilotage. Elle note toutefois que la responsabilité de la Municipalité est de ce fait plus importante dans la réussite de ce projet.

Amendement

Elle décide à l'unanimité d'amender les conclusions du préavis comme suit :

« remplacer le terme « architectural » par le terme « urbanistique » au point a) des conclusions et corriger l'intitulé du compte n° 9146.014.00 au point b) dans le même sens. »

Vote

La commission accepte à l'unanimité les conclusions du préavis telles qu'amendées.

Position de la commission des finances

« La commission des finances constate que, comme mentionné dans le préavis, le montant est inscrit dans le plan des investissements de 2012 pour CHF 50'000.00 et celui de 2013 pour CHF 100'000.00. Nous invitons notre conseil à suivre les conclusions de la commission ad-hoc.

Nous émettons, tout de même, un vœu pour que la Municipalité entreprenne des démarches qui permettraient de financer en partie cet ouvrage par un appel de dons ponctuels auprès de commerces, entreprises et particuliers boélands ou régionaux afin de réduire le montant à investir. »

Conclusion

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes, telles qu'amendées :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le préavis municipal n° 17/2012,
- oui le rapport de la commission d'étudier ce préavis,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- a) de réaliser un ouvrage consacré au développement urbanistique de La Tour-de-Peilz de 1850 à nos jours ;
- b) d'accorder, à cet effet, un crédit de Fr. 156'370.--, à prélever par le débit du compte 9146.014.00 « Livre sur le développement urbanistique de La Tour-de-Peilz » ;
- c) d'amortir cet investissement par le compte n° 9282.001.00 « Dépenses et investissements futurs » dotés à ce jour de Fr 11'165'000.-- ;
- d) de financer cet investissement par la trésorerie courante ;

- e) de prendre acte que le présent préavis répond à la motion de M. Alain Grangier « Histoire de La Tour-de-Peilz ».

Pour la commission

Frédéric Glauser

Président-rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 27 novembre 2012

Conseil Communal de La Tour-de-Peilz

Motion Alain Grangier Histoire de La Tour-de-Peilz

Développement

Préambule

Pour savoir où l'on va, il faut savoir où l'on est et pour savoir où l'on est, il faut savoir d'où l'on vient.

Tout lieu a une histoire et toute histoire mérite d'être contée.

Histoire de La Tour-de-Peilz

Seuls 3 ouvrages dédiés spécifiquement à l'histoire de La Tour-de-Peilz ont été édités :

- ° « Notes descriptives et historiques sur la Ville de La Tour-de-Peilz » par A. Naef, librairie B. Benda, Lausanne, édit. 1892
- ° « Histoire de la Ville de La Tour-de-Peilz » par Albert de Montet complétée et publiée par Ed. Recordon, professeur et directeur du collège et de l'école supérieure de Vevey, imprimerie Säuberlin et Pfeiffer SA, 1^{ère} édition 1927, 2^{ème} édition 1977.
- ° « La Tour-de-Peilz, Cité Rhodanienne » par J.-C. Mayor, imprimerie Klausfeld SA Vevey, édité par La Municipalité de La Tour-de-Peilz en 1957.

Ce dernier ouvrage, tiré à 3'000 exemplaires, était distribué par la Municipalité à chaque nouveau Conseiller/ère communal et à chaque nouveau citoyen/enne.

Force est de constater que l'histoire de notre Commune est méconnue par bon nombre de Conseillers/ères communaux et de citoyens/ennes. Les ouvrages susmentionnés sont épuisés depuis longtemps et quelques exemplaires se trouvent encore chez les bouquinistes.

Les personnes pouvant raconter la vie quotidienne des cinquante dernières années à La Tour-de-Peilz sont âgées. Leurs témoignages sont d'un grand intérêt et sont indispensables à l'élaboration de textes anecdotiques.

Il est souhaitable que les élus/es politiques de la Commune en connaissent son passé et la manière de vivre qu'on eue les habitants de la cité au cours des âges. Il est donc primordial de faire le point de nos connaissances sur l'Histoire de La Tour-de-Peilz.

Conclusions

Vu que :

- ° nombre d'élus/es politiques et de citoyens/ennes méconnaissent l'histoire de leur Commune,
- ° les livres sur l'histoire de La Tour-de-Peilz sont épuisés,
- ° le dernier livre sur l'histoire de La Tour-de-Peilz a été édité par La Municipalité il y a un demi-siècle,

la présente motion demande à la Municipalité d'éditer un livre sur l'histoire de La Tour-de-Peilz.

Par principe démocratique, ce sujet mérite un débat au Conseil Communal et par conséquent, je demande le renvoi de cette motion à l'examen d'une Commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi à la Municipalité.